

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
 S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Présence de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. le Prince Pierre à la réception donnée en l'honneur du Roi de Suède à bord du Gripsholm.
 Déjeuner en l'honneur de Sa Majesté le Roi Gustave V.
 Visite de S. A. S. le Prince Pierre au III^{ème} Salon de Peinture et de Sculpture de l'Amicale des anciens élèves de l'École de dessin.
 Les Hôtes du Palais.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Remise des Lettres de créance de S. Exc. M. F. Couget, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince Souverain près S. M. le Roi d'Italie.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête de Charité pour l'érection de la Chapelle des Moneghetti.
 Inauguration du III^{ème} Salon de Peinture et de Sculpture de l'Amicale des anciens élèves de l'École de dessin.
 Société de Conférences. — La Méditerranée, par M. Pierre Termier; Au pays du Bouddha vivant, par M. Pauchard; L'Humour chez le peuple anglais, par Miss Eardley Wilmot; La civilisation et les monuments des Incas, par M. Alexandre Moret.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Fille du Far-West; La Tosca.
 Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

Jeudi dernier, est arrivé en rade de Monaco le paquebot suédois *Gripsholm*.

Le Capitaine Andenberg, commandant le *Gripsholm*, a offert un thé-concert en l'honneur du Roi de Suède.

S. M. Gustave V, accompagné de MM. Boström, Chambellan, le Baron Beck-Friès, Secrétaire particulier, le Docteur Nauckhoff, Médecin du Roi, et LL. AA. SS. le Prince Louis II et le Prince Pierre de Monaco, accompagnés du Docteur Louët, premier Médecin du Prince, et du Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, se sont rendus, à 16 h. 30, à bord du paquebot. Ils ont été reçus par le Capitaine Andenberg, qui leur a fait les honneurs du bord. M. Benedetti, Préfet, et plusieurs personnalités du département des Alpes-Maritimes avaient été également invités. L'orchestre du paquebot a exécuté l'*Hymne Suédois*, l'*Hymne Monégasque* et la *Marseillaise*. Le *Gripsholm* était brillamment illuminé.

S. A. S. le Prince Souverain a offert vendredi un déjeuner en l'honneur de S. M. le Roi de Suède.

A l'arrivée de Sa Majesté, les honneurs militaires ont été rendus par le poste du Palais.

Le Roi a été reçu à Sa descente de voiture, dans la Cour d'honneur du Palais, par le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, et le Capitaine Bernard, Commandant du Palais.

S. A. S. le Prince Souverain est venu au devant du Roi, au bas de l'Escalier d'honneur.

Au déjeuner servi dans la Salle Florentine, S. A. S. le Prince Louis II avait en face de

Lui S. M. le Roi Gustave V. Les autres convives étaient: S. A. S. le Prince Pierre; MM. Boström, Chambellan du Roi; le Baron Beck-Friès, Secrétaire particulier du Roi; Mr de Laszlö; le Docteur Nauckhoff, Médecin du Roi; E. Marquet, Consul de Suède; le Conseiller privé Fuhmeister, Directeur du Cabinet civil; le Docteur Louët, premier Médecin; le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance du Prince.

Dimanche dans la matinée, à 11 heures, S. A. S. le Prince Pierre, Président d'Honneur de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'École de Dessin, accompagné par M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, a tenu à visiter l'Exposition avant son ouverture au public.

Son Altesse Sérénissime a été reçue par MM. Léardi, Président, Clérissi, Ch. Jaspard, Vice-Présidents, et les Membres du Conseil d'Administration.

Guidée dans Sa visite par M. Clérissi, animateur du Salon, Son Altesse s'est vivement intéressée aux œuvres présentées et a daigné féliciter les organisateurs et les exposants pour la réussite de leur belle manifestation artistique.

Le Conseil d'Administration a offert à S. A. S. le Prince Pierre, pour être remise à S. A. S. la Princesse Héritière, une magnifique gerbe de fleurs.

Son Altesse s'est montrée très sensible à cette délicate attention.

Mr Philip de Laszlö, le célèbre portraitiste anglais, est actuellement au Palais où il exécute le portrait de S. A. S. le Prince Souverain et celui de S. A. S. la Princesse Héritière.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 668.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand Officier :

M. le Contre-Amiral Charles-Alain-Marie Berthelot, Commandant la 2^e Division de Ligne de la 1^{re} Escadre de la Marine Française.

Commandeurs :

M. le Capitaine de vaisseau Hervé-Alphonse-Marie de Penfentenyo de Kerveguin, Commandant le cuirassé *Jean-Bart* de la Marine Française;

M. le Capitaine de frégate Roger-Pierre-Eugène Puech, Chef d'Etat-Major de la 2^e Division de Ligne de la 1^{re} Escadre de la Marine Française;

M. le Capitaine de frégate Jean-Baptiste-Stéphan-Laurent Hautefeuille, Commandant en second le cuirassé *Jean-Bart* de la Marine Française.

Chevalier :

M. le Lieutenant de vaisseau Jean-Joseph-Pierre-Marie Belin, Officier d'Ordonnance du Contre-Amiral Commandant la 2^e Division de Ligne de la 1^{re} Escadre de la Marine Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent vingt-huit.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
 FR. ROUSSEL.

RELATIONS EXTÉRIEURES

S. Exc. M. Couget, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince auprès de S. M. le Roi d'Italie, a remis le 20 février ses lettres de créance à S. Exc. M. Mussolini, Chef du Gouvernement.

Le 27 février M. Couget a été reçu en audience particulière par S. M. le Roi. Selon l'usage, un maître des cérémonies, le Prince Ruspoli, est allé chercher à sa résidence le Ministre du Prince avec une berline de gala; les honneurs militaires ont été rendus à l'entrée du Quirinal par un détachement de troupes, et, dans le premier salon, par les cuirassiers de la garde. Le Préfet du Palais, Duc Borea d'Olmo, a présenté à M. Couget les Officiers du Palais et l'a introduit dans la salle du trône où se trouvait Sa Majesté en uniforme militaire avec le Grand Cordon de Saint-Charles. Après avoir reçu les lettres de créance de Son Excellence, Sa Majesté l'a, un assez long temps, entretenue avec la plus grande bienveillance; après s'être aimablement informée de S. A. S. le Prince Louis II, Elle a rappelé ses rencontres avec S. A. S. le Prince Albert, au cours, notamment, de ses chasses au Spitzberg.

L'audience terminée, S. Exc. M. Couget a été reconduit avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

ÉCHOS & NOUVELLES

La fête de charité, organisée par le Comité d'érection de la chapelle des Moneghetti, a eu lieu, dimanche après-midi, dans les salons du Grand Hôtel, à Monte-Carlo.

Placée sous le haut patronage de S. A. S. la Princesse Héritière et sous la présidence de M^{re} Clément, Evêque de Monaco, cette manifestation a obtenu un éclatant succès.

S. A. S. Madame la Princesse Héréditaire, accompagnée de M^{me} Bartholoni, Dame d'honneur, a été saluée, à Son arrivée, par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*, longuement applaudi.

Les organisateurs avaient élaboré un programme musical des plus éclectiques, interprété par des personnalités artistiques renommées.

M^{me} Marguerite Roesgen-Champion, claveciniste; M. Armand Crabbé, de l'Opéra de Monte-Carlo; M. Umberto Benedetti, violoncelliste solo des Concerts Classiques de Monte-Carlo; M. Florian Weiss, pianiste, remportèrent un éclatant succès.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait: M^{gr} Clément, Evêque de Monaco; MM. Médecin, Maire; Biondelli, Consul d'Italie; Bouvier, Consul de Belgique; Docteur Louët, premier Médecin du Prince; Alexandre Noghès, Trésorier général des Finances; Wagemans, Soliste de S. A. S. le Prince; Taffe, Président de la Colonie française; L. Notari, Ingénieur des Travaux publics; Champion, etc.

La troisième Exposition de Peinture et Sculpture, organisée par l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de Dessin de Monaco et placée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, a été inaugurée, dimanche après-midi, par S. Exc. M. Maurice Piette, Ministre d'Etat, représentant S. A. S. le Prince Louis II.

S. Exc. M. Piette a été reçu sur le seuil du Palais des Beaux-Arts par MM. Leardi, Président, Clérissi et Ch. Jaspard, Vice-Présidents, et les Membres du Conseil d'Administration de l'Amicale.

Parmi les personnalités présentes, on notait: MM. Roussel-Despieres, Secrétaire d'Etat, Président de la Commission des Beaux-Arts; Bouvier, Consul de Belgique; Biondelli, Consul d'Italie; Noghès, Trésorier général; Taffe, Président de la Colonie française; le Commandeur Bulgheroni, Membre bienfaiteur de l'Amicale; Charles Palmaro, Administrateur des Domaines; Jantet, Directeur du Lycée de Monaco; Michel, Directeur de la Sûreté publique; Louis Notari, Ingénieur des Travaux publics; Mallet, Directeur honoraire de la Sûreté publique; Nolhac, Professeur de dessin au Lycée; Colombo, Professeur à l'Ecole de Dessin.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Revêtir les données sévères de la science des attraits d'une poésie naturelle et colorée, les envelopper d'une philosophie sereine, en une langue claire, abondante, servie par un organe d'une rare distinction, tels sont les caractères de la très belle conférence donnée par M. Pierre Termier, membre de l'Académie des Sciences, le 27 février dernier, quai de Plaisance.

L'éminent orateur avait entrepris, avec la plus intéressante curiosité, l'histoire géologique de la Méditerranée; ouvrant à son auditoire, à travers l'infini des millénaires, de mystérieux horizons, il suit les transformations de notre mer latine dans son étendue, les bouleversements de ses abîmes, les déviations de ses rivages: tantôt il voit surgir et se détacher des îles, s'abaisser, s'élever des continents, tantôt il montre l'élargissement de vastes étendues d'eaux. Brusques ou progressives, dans l'immense recul des temps, les variations des montagnes et des mers subissent un mouvement continu; des profondeurs incommensurables aux surfaces, la matière s'agite, s'épand ou se resserre, abandonnant, au long des âges, des vestiges dont la science explore et révèle peu à peu les secrets.

En ce prestigieux tableau, peint de main de maître, aux reliefs de ses côtes baignées de soleil et riantes de verdure, la Méditerranée déploie sous nos yeux aux lointains ressuscités de l'histoire, les flottes légendaires des Phéniciens, les merveilles de

l'antiquité grecque, les conquêtes de Rome et les guerres puniques; le Christ apporte ses divins enseignements à la Palestine. Saint Paul poursuit sur ces rivages son infatigable apostolat; la côte africaine s'illustre de saint Augustin; sainte Marie-Magdeleine abrite sa pénitence aux confins de la Gaule. Puis c'est la poussée de l'Islam, les conquêtes des Croisades, l'héroïsme chevaleresque; la croix triomphe, le croissant recule. Napoléon surgit de la Corse, triomphe aux Pyramides; voici l'île d'Elbe et près de nous, le golfe Juan; l'éclatante victoire de Navarin; enfin, 1914-1918, la mer assombrie par les coulées silencieuses des croiseurs et des torpilleurs, dans la nuit. De nos jours, les fervents de la beauté, épris d'azur et de lumière, artistes, voyageurs et favorisés de la fortune, demandent au charme des horizons méditerranéens les bienfaits de la santé et l'enchantement de la poésie.

Si captivante est la Méditerranée par tant d'attraits, par la féerie de ses couleurs et de son ciel, qu'elle paraît nécessaire au monde et qu'on serait tenté de la croire éternelle... Mais les géologues sont là pour nous dire que rien ici-bas n'a ce caractère: l'examen du sol, des falaises, des sédiments, des coquillages, mille révélations, surprises à toutes les altitudes et à tous les âges de la terre, retracent à leur regard les transformations profondes subies par la matière sous les érosions du temps; à cette évocation géologique, surgit toute une histoire du monde en d'incessantes et lentes métamorphoses, par laquelle s'exalte l'infinie puissance de Dieu et malgré sa débilité apparente, la suprême grandeur de l'homme.

Ne se pourrait-il pas que, au cours de cette causerie, quelque changement se fût produit dans les mouvantes profondeurs de cette mer?

Soyons sans inquiétude: « l'Océan des Ages » est immense, sur lequel Lamartine chanta passionnément son regret de ne pouvoir, un seul jour, jeter l'ancre de sa barque... Longtemps encore les peuples, riverains heureux de la Méditerranée, échangeront leurs pensées et leurs richesses, poursuivront leurs progrès et leurs ambitions; toutes les nations du globe viendront goûter sur ses bords privilégiés les prestiges et les joies que rendent incomparables sa situation géographique, son climat, les souvenirs vivants de son passé, le rôle qu'elle a joué et qu'elle jouera perpétuellement dans la civilisation humaine.

De chaleureux applaudissements accueillirent à plusieurs reprises ce beau discours. S. A. S. le Prince Pierre en donna le signal et tint à exprimer Ses félicitations au savant orateur.

**

La conférence de M. Pauchard: « A travers le mystère des régions interdites, au pays du Bouddha vivant », a obtenu le plus légitime succès. La salle, comme toujours était comble.

Parlant d'abondance, sans notes, le distingué professeur a clairement dépeint les aspects essentiels de la nature et de la vie dans cet étrange pays du Thibet, le plus haut du monde. Les plateaux secs du Thibet septentrional et central, déserts de désolation et de froid où errent les nomades et où, au prix de souffrances inouïes, circulent les caravanes; les vallées les mieux arrosées et les plus riantes du Thibet méridional et sud-oriental, où se groupent quelques agglomérations de sédentaires et où, dans les lamaseries, vit un peuple de moines, ont fait l'objet de descriptions pittoresques et de poétiques évocations.

Bien ordonnée, dans un langage précis et élégant, cette causerie d'une heure a charmé tous ceux qui l'ont entendue et a valu à son auteur d'unanimes et chaleureux applaudissements.

Les artistiques projections de M. Tournay ont agréablement illustré l'exposé du conférencier. Les deux dernières parties du célèbre film « A l'assaut du Mont Everest » ont terminé cette belle soirée.

**

Jeudi après-midi, à 17 h.30, a été inaugurée la série de conférences en langue anglaise, données sous le

haut patronage de S. A. S. le Prince Pierre. C'est à Miss Eardley Wilmot qu'était échu l'honneur de faire résonner la langue de Shakespeare dans la salle du quai de Plaisance, où tant d'éminents conférenciers se sont déjà succédé.

Miss Eardley Wilmot remporta le plus vif succès. Son sujet: « L'humour chez le peuple anglais », était bien choisi pour attirer en grand nombre nos hôtes des colonies anglaise et américaine. Tout Britannique n'est-il pas un humoriste né? Dès ses premiers mots, Miss Eardley Wilmot, dans une langue imagée et humoristique à souhait, sut créer cette atmosphère souriante, particulièrement appropriée au sujet.

Définir l'humour, même devant un auditoire anglais, est chose impossible. Beaucoup l'ont tenté, nul n'a pleinement réussi; c'est que l'humour est fait d'éléments fort complexes et même contradictoires. On ne l'explique pas: son mécanisme est trop délicat; on le sent. Le premier humoriste fut Chaucer, le plus savoureux amalgame des éléments saxons et normands. Le grand Shakespeare lui-même était un fin humoriste, ainsi qu'en témoigne la chanson de « l'Hiver » dans les « Peines d'Amour perdues », pour ne citer que cet exemple. Après eux, le délicieux Samuel Pepys, dans son attachant journal; le puritain W. Cooper, dans sa burlesque ballade de « John Gilpin »; plus tard, Dickens et Thackway, puis Punch et J. H. Jersme; plus près de nous encore, Bernard Shaw et H. G. Wells ont continué brillamment cette tradition de l'humour, que les autres écrivains et les journalistes contemporains savent maintenir avec éclat.

Miss Eardley Wilmot termina cette attrayante conférence, en contant avec art, pour la plus grande joie de tous, de savoureuses histoires humoristiques, qui furent fort goûtées.

Le public qui se pressait dans la salle sut prouver à la spirituelle conférencière, par ses rires et même ses éclats de rires, qu'il était bien composé d'humoristes comme elle le supposait, et, par ses applaudissements chaleureux, combien il avait apprécié ses paroles.

S. A. S. le Prince Pierre, qui avait daigné assister à la conférence, tint à féliciter personnellement Miss Eardley Wilmot.

**

Lundi dernier, 5 mars, M. Alexandre Moret, membre de l'Institut, professeur d'égyptologie au Collège de France et directeur honoraire du Musée Guimet, consentit à suppléer M. Paul Bourget, de l'Académie française, empêché de venir donner la conférence portée au programme de cette saison.

M. Alexandre Moret, dont le souvenir était resté vivace dans la mémoire des habitués de la salle du quai de Plaisance, traitait cette fois des Incas, de leurs monuments et de leur civilisation.

L'organisation des peuplades habitant les hauts plateaux du Pérou procédait, comme celle de la plupart des peuples méditerranéens, du totémisme. Elles étaient divisées en clans, qui constituaient le développement d'une famille primitive, issue d'un totem. Ce totem était ou un être animé, ou un végétal, une roche, un astre, qui s'était incarné dans chacun des membres du clan. Les clans étaient gouvernés par un conseil d'anciens. Quand un de ces administrateurs parvenait à dominer, soit par son intelligence, soit par sa force, il éliminait les autres autorités et se constituait le maître absolu des personnes et des biens du clan. Lui seul et les membres de sa famille étaient réputés les fils du totem; ils étaient par conséquent de race divine. De là cette conséquence que, pour concentrer en lui-même la force du totem, le roi devait prendre pour principale épouse sa sœur, autant que possible sa sœur aînée. Le chef qui se sentait le plus fort cherchait par la suite à étendre sa domination; il conquérait les autres clans, réussissait parfois à étendre son autorité absolue sur des territoires immenses.

Les populations qu'il avait soumises avaient leurs

destinées fixées par ses lois ; il les obligeait au travail pour l'édification de ses palais, des temples dédiés au totem et servis par une classe de prêtres, des forteresses bâties pour la sécurité du pays ; il les forçait à cultiver les terres, à les irriguer par des canaux amenant l'eau de fort loin, etc. Chaque famille recevait du roi, en jouissance et non en propriété, des terrains proportionnés au nombre des personnes qui la composaient. Elle était tenue de les mettre en valeur ; des récoltes, elle gardait pour elle ce qui était nécessaire à sa subsistance ; elle remettait le surplus au chef.

Ces institutions étaient propres, avons-nous dit, aux plus anciennes peuplades du bassin de la Méditerranée. Elles avaient disparu depuis longtemps lorsqu'on les retrouva dans le Nouveau Monde. Elles étaient en plein épanouissement en Amérique du sud, lors de la conquête des Espagnols. Les Incas étaient les membres de la famille royale ayant le soleil pour totem ; leur pouvoir s'était exercé d'abord dans la région du lac Titicaca ; il s'était étendu ensuite sur de vastes territoires. Leur domination n'avait guère commencé qu'au XII^e siècle.

Ils firent construire de nombreux monuments, caractérisés par des murailles énormes en bel appareil. La décoration des édifices élevés primitivement sur les hauts plateaux du Pérou était assez abondante (pierres levées en forme de personnages humains, bas-reliefs très ouvragés) ; elle disparut ensuite presque complètement. De plus, les Incas et les peuples soumis par eux ignoraient l'écriture ; ils n'ont laissé aucun texte, aucune inscription. On n'a été renseigné à leur sujet que par les traditions transmises de bouche en bouche pendant des siècles et recueillies au début du XVII^e par un de leurs descendants converti au christianisme. De là, des difficultés nombreuses pour scruter leur histoire et dater leurs monuments.

Ces monuments, M. Moret les fit défiler sous les yeux de ses auditeurs au moyen de films, les premiers qui aient été pris dans ces régions à l'accès difficile. La plupart sont maintenant en ruines et il est rare d'en voir d'à peu près intacts ; beaucoup d'autres ont été utilisés par les populations qui se sont succédé sur ce sol âpre et rude ; ils servent de substructure à des édifices modernes.

Les forteresses surtout sont impressionnantes ; placées à des hauteurs qui paraissent inaccessibles, elles sont reliées aux vallées ou aux plateaux par d'immenses escaliers, qui pouvaient compter jusqu'à trois mille marches. On est stupéfait de la somme d'efforts qu'a nécessités leur construction. Le cheval était inconnu, de même les véhicules avec roues. Tous les matériaux (et c'étaient parfois des pierres énormes) devaient être transportés à dos de lamas, les seuls animaux de charge dans le pays, ou par la force humaine.

Les films de M. Moret montrèrent encore de curieux aspects des lacs et des montagnes du Pérou. Ils donnèrent enfin la vision de la mer de nuages, qui s'étend au-dessus des forêts tropicales, dans la région de l'Amazonie.

S. A. S. le Prince Pierre, qui assistait à cette séance, a daigné témoigner au savant conférencier tout l'intérêt qu'il avait pris à ses explications. Le public s'associa par ses applaudissements aux félicitations de Son Altesse Sérénissime.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

La Fille du Far-West.

La série des ouvrages Pucciniens continue...

Donc, le dimanche 26 février, on donna *la Fille du Far-West*.

Nous avons eu déjà l'occasion de constater que le sujet de *la Fille du Far-West*, emprunté à un ouvrage de théâtre célèbre aux Amériques et joué des milliers de fois, est d'un dramatique intense. Le livret regorge d'épisodes plus ou moins curieux en leur diversité, de péripéties exorbitantes et de coups de théâtre inattendus

qui éclatent comme des détonations de tonnerre. Tout y est d'un intérêt excessif et gros de mélodrame. La scène, sans cesse dans une agitation forcenée, n'a pas une minute de quiétude. Une courte éclaircie tente-t-elle de se produire dans cette atmosphère d'orage, qu'immédiatement de lourds nuages s'amoncellent, des grondements sinistres se font entendre et la tempête reprend avec une sorte de furie démoniaque.

Une pièce du genre de *la Fille du Far-West* ne réclame pas impérieusement le secours de la musique.

Il n'est pas douteux que c'est le second acte du drame de David Belasco qui a déterminé Puccini à écrire sa partition. Or, il se trouve que cet acte extraordinairement impressionnant est le moins réussi de la partition. Et il ne pouvait en être autrement.

Ce second acte, mélodramatique en diable et uniquement à effet, ne renferme aucune situation susceptible d'inspirer un musicien.

Le coup de terreur, causé par la goutte de sang révélatrice, tombant sur la main de Rance, se suffit à lui-même et ne réclame aucune aide musicale ; la scène capitale de la partie de cartes n'a rien à gagner à être renforcée d'un agrégat de notes.

Ces moments dramatiques, en dépit de l'habileté déployée par Puccini, restent, dans l'opéra, ce qu'ils sont dans la pièce de Belasco ; la musique n'en décuple pas la force d'impression, n'ajoute rien à leur signification tragique. Autrefois, pour souligner les plus noires situations, on se contentait du simple et fruste tremolo. Ce n'était pas tant sot et les vieux mélôs ne s'en portaient pas plus mal.

La partition de *la Fille du Far-West* n'est pas la moins intéressante des partitions du maestro à la mode. Elle possède certaines qualités qu'on chercherait vainement dans *la Rondine* ou dans tel autre opéra du musicien *vériste*.

Quand nous aurons clamé que M. Zanelli est un artiste en possession d'une ravissante voix de ténor, sachant phraser et chanter avec goût, ce qui est digne d'être signalé par le temps de hurlement qui court ; quand nous aurons dit que Mme Barla-Ricci n'a pas faibli sous le poids écrasant du rôle de Minnie et que M. Ceresole est un Shérif honorable ; quand nous aurons consigné que le public apprécia justement le mérite de ces trois artistes, il ne nous restera plus qu'à reconnaître que *la Fille du Far-West* est très bien montée. La mise en scène est réglée avec une recherche de vérité et un sens du pittoresque indéniables. Tout est vivant, et grouillant. Et les décors ? Des merveilles d'exact réalisme et d'ampleur, signées Visconti.

Le public ne fut pas chiche de bravos pendant la représentation. M. Zanelli dut même répéter la romance du 3^e acte.

La Tosca

La Tosca, qu'on ne cesse de représenter, vient d'être exécutée le mercredi 29 février de cette année bissextile, comme probablement elle sera jouée l'an prochain et, qui sait ? peut-être, jusqu'à la consommation des siècles. Il est des fatalités qu'il faut subir.

« Un vieux soldat sait souffrir et se taire sans murmurer », assurait Scribe, en l'un de ces couplets dont il avait le secret. Imitons le militaire héroï-comique du plus fécond des vaudevillistes français.

M. Vanni-Marcoux, qui revient du Nouveau monde chargé de lauriers, incarnait Scarpia avec autant de talent que d'autorité. Le public, heureux de voir et d'entendre, enfin, un bel artiste, fêta magnifiquement le tragédien lyrique éminent, qui imprime un cachet si personnel et d'une si noble grandeur à tous les personnages qu'il interprète. M. Bagnariol, ténor mieux qu'agréable, à la voix jolie et Mme Barla-Ricci, pleine de chaleureuse ardeur, chantaient les rôles de Mario et de Tosca. M. Marvini, en sacristain, fut savoureux.

L'opéra de Puccini, obtint son habituel succès.

Mais il ne faut pas céder qu'une bonne part, sinon la meilleure, de ce succès revient au livret, emprunté à l'ouvrage de Sardou, toujours d'un intérêt soutenu, émouvant en ses rebondissements dramatiques, abondant en situations et en coups de théâtre. Car, dans l'opéra, de musique, il n'y en a guère et, d'inspiration il n'y en a point.

A. C.

DANS LES CONCERTS

L'excellent et si regretté Léon Jehin, au commencement de la saison, se réjouissait à l'idée de diriger un *Festival* consacré à d'importants fragments d'œuvres de Wagner. Il nous parlait de cette séance avec un juvénile enthousiasme, et c'était merveille d'ouïr ce brave et sincère artiste manifester en phrases simples toute la

joie qu'il se promettait du concert où l'occasion lui serait offerte d'affirmer encore toute sa respectueuse et intense admiration pour l'un des grands Dieux de son Olympe musical. Hélas ! l'implacable mort est venue, brutalement, démontrer, une fois de plus, qu'ici bas l'espérance est un leurre et qu'il n'est jamais permis à l'homme de compter sur demain. *Memento quia pulvis es.*

A défaut de Jehin, c'est M. Albert Wolff, qui a conduit *l'Ouverture du Vaisseau fantôme, le prélude de Lohengrin, la marche du Tannhäuser, le prélude et la mort d'Yseult de Tristan et Yseult, le prélude de Parsifal, la marche funèbre et la scène finale du Crépuscule des dieux.*

On a bruyamment applaudi et acclamé le chef d'orchestre des *Concerts Pasedeloup*, lequel est, à n'en pas douter, un artiste n'ignorant rien de son métier. Très sûr de lui, dirigeant les œuvres sans avoir recours à la partition, M. Wolff est un chef cultivé et raffiné. Il apporte dans l'interprétation des compositions Wagnériennes la subtilité et le souci du détail dont il fait preuve lorsqu'il conduit des ouvrages de Dukas ou de Debussy. Et l'on ne saurait trop lui savoir gré de ne pas oublier que le chef d'orchestre est en quelque sorte la conscience de l'exécution musicale, et qu'ayant pour mission de guider, d'animer les instrumentistes, obéissant aux injonctions de sa baguette, son action intelligente, féconde, vivante, doit toujours s'imposer avec autorité. Car, ainsi que l'a proclamé l'un des plus illustres représentants de la musique française, « le chef d'orchestre est l'ambassadeur de la pensée du maître ; il en est responsable devant les artistes et doit en être l'expression vivante, le miroir fidèle, le dépositaire incorruptible. »

Parmi les pages de vaste inspiration et d'expression grandiose qui figuraient au programme — pages dans l'interprétation desquelles Léon Jehin mettait tant de conscience, de foi et d'amour — il faut citer particulièrement *Les préludes de Lohengrin et de Tristan* qui furent un pur ravissement. Ce qui ne veut pas dire, entendons-nous bien, que les autres parties du Concert n'étaient pas dignes d'être remarquées. Dans un bouquet, il y a des fleurs qui plaisent plus que d'autres : *Les préludes de Lohengrin et de Tristan* nous ont séduit davantage, voilà tout.

Mme Suzanne Balguerie se fit entendre dans « le Rêve d'Elsa » de *Lohengrin*, dans la scène de « la mort d'Yseult » de *Tristan et Yseult* et dans la scène finale du *Crépuscule des dieux* où s'affirmèrent les qualités solides et brillantes qui ont fait sa réputation de Cantatrice.

Sa vaillance vocale et son ardent désir de rendre dans toute leur ampleur les magnificences souveraines de la musique de Wagner, ont conquis à Mme Balguerie les faveurs du public. Si la scène finale du *Crépuscule des dieux* excédait quelque peu ses moyens, il n'y a rien là de surprenant.

Cette scène de grandeur surhumaine dépasse de beaucoup les forces des chanteuses et, jusqu'à présent, sauf Mme Materna, aucune tragédienne lyrique n'a réussi à en rendre les inouïes et géniales splendeurs. Mme Balguerie a fait de son mieux, et ce mieux était infiniment louable... Et puis, il est toujours beau de tenter une sublime aventure.

Le *Festival Wagner* avait attiré un monde fou.

Son succès fut éclatant.

A. C.

AGENCE DES ÉTRANGERS
Place Clichy, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 25 avril 1927, enregistré ;

M. D'ORGEIX, demeurant à Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes), a vendu à M. Marcel BRIVIO, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 23, boulevard du Nord, le fonds de commerce d'antiquités sis à Monte-Carlo, 5, avenue Saint-Michel, ensemble le droit au bail des lieux où le dit fonds était exploité.

Avis est donné aux créanciers de M. d'Orgeix, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, en l'Agence des Etrangers à Monte-Carlo, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 8 mars 1928.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de droits sociaux
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq février mil neuf cent vingt-huit, enregistré, M. Michelangelo (fils de Pietro) ISIDOR, demeurant ci-devant à Monaco, et actuellement 33, via Ricasole, à Livorno (Italie), a cédé :

A M. Mario (fils d'Antonio) IZZO, commerçant, demeurant 1, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville ;

Tous ses droits, purement mobiliers, étant de moitié, tant en fonds et capitaux qu'en fruits et revenus, échus et à échoir, dans la Société en nom collectif qui existait entre eux, sous la raison et la signature sociales *Izzo et Isidor*, avec siège 1, rue Basse, à Monaco-Ville, et qui avait pour objet l'industrie et le commerce de l'impression mécanique sur cuirs de chaussures dans la Principauté de Monaco et à l'étranger.

Les créanciers personnels de M. Isidor, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 8 mars 1928.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur,
20, rue Caroline, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 20 janvier 1928, enregistré ;

M. Jean-Antoine FERRERO et M^{me} Marie FERRERO, née SORIA, son épouse, commerçants, demeurant à Monaco, 9, rue Florestine, ont cédé :

A M. Charles RASTELLI et à M^{me} Lucie RASTELLI, née FENOGLIO, son épouse, demeurant à Monaco, maison Dagnino, montée des Révoires ;

Le fonds de *La Ménagère*, commerce d'épicerie, comestibles, etc., qu'ils exploitaient à Monaco, 9, rue Florestine, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés et servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} Ferrero, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente, dans les dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, en l'Agence Commerciale, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 8 mars 1928.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur,
20, rue Caroline, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 février 1928, enregistré ;

M. Jean-Baptiste BELLONE, commerçant, demeurant à Monaco, 9, boulevard Prince Pierre, a cédé :

A M. Camille CAPPATTI, président du Conseil, administrateur-délégué, et à M. Gabriel DANSAN, administrateur-délégué de la Société anonyme des Etablissements *Gabriel Dansan*, au capital de 4 millions, dont le siège est à Nice, 7, rue Poncet, qui l'ont acquis pour le compte de la dite Société ;

Le fonds de commerce de vins et liqueurs qu'il exploitait 9, boulevard Prince-Pierre, à Monaco, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail et le matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Bellone, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente, dans le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, en l'Agence Commerciale, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 8 mars 1928.

Etudes de M^{es} JACQUES LAMBERT et ANDRÉ NOTARI
Avocats-défenseurs
près la Cour d'Appel de Monaco

Le mardi 3 avril 1928, à 11 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, rue Emile-de-Loth, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, et par devant M. Serge Henry, juge au Tribunal, commis à cet effet.

D'UN IMMEUBLE
dénommé "**Maison Braquetti**"

élevé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, sur un terrain d'une contenance de 304 mq 70.

QUALITÉS — PROCÉDURE.

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligence de M. François BRAQUETTI, assureur, demeurant à Nice, 24, rue St-François de Paule,

Ayant M^e Lambert pour avocat-défenseur ;
Et de M^{lle} Paulette AUREGLIA, célibataire-majeure, demeurant à Monte-Carlo, Tenao, chemin du Tenao supérieur (territoire français),

Ayant M^e Notari pour avocat-défenseur ;

En présence de :
M. Charles BRAQUETTI, loueur d'autos, demeurant à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, Maison Braquetti,

Ayant M^e Raybaudi pour avocat-défenseur ;
Et de M^{lle} Charlotte AUREGLIA, mineure, sous la tutelle de M. Fulbert Aureglia, architecte du Gouvernement, demeurant au Tenao, chemin du Tenao supérieur (territoire français) ;

Et de M. Louis Notari, directeur des Travaux publics, pris en sa qualité de subrogé tuteur de la mineure Auréglià, nommé à cette fonction par décision du Conseil de Famille de la dite mineure, tenu par devant M. le Juge de Paix de Monaco, en date du 14 décembre 1923 ;

En personne.

Et en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco du 1^{er} mars 1928, enregistré, rendu en Chambre de Conseil fixant la dite vente au 3 avril 1928, à 11 heures du matin.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Une propriété située à Monte-Carlo, quartier de la Rousse, dénommée *Maison Braquetti*, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sur un terrain d'une contenance de 304 mq., porté au plan cadastral sous le numéro 175 p. de la section E, confinant : au nord et au levant, à un chemin de deux mètres ; au midi et au couchant, à M. Gobin ou ayants droit.

MISE A PRIX.

L'adjudication aura lieu, outre les charges et conditions du cahier des charges, sur la mise à prix de deux cent vingt-cinq mille francs, ci 225.000 fr.

Il est déclaré, conformément à la loi, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur le dit immeuble, à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de l'ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat-défenseur poursuivant, soussigné, à Monaco, le 5 mars 1928.

(Signé :) J. LAMBERT.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 31 décembre 1927, enregistré, la SOCIÉTÉ HAND-WORK, Société anonyme par actions, ayant son siège à Monte-Carlo, au Park-Palace, a acquis de M. LIVCHITZ NATHAN, le fonds de commerce, situé à Monte-Carlo, connu sous le nom de *Magasins du Park-Palace*.

Les oppositions, s'il en existe, sont reçues au siège social, dans les délais légaux.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ
(Extrait publié en conformité des articles 49, 50, 51 et 53 du Code de Commerce.)

D'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq février mil neuf cent vingt-huit, enregistré, dont extrait a été déposé, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco ;

Contenant cession par M. Michelangelo (fils de Pietro) ISIDOR, demeurant ci-devant à Monaco et actuellement 33, via Ricasole, à Livorno (Italie), à M. Mario (fils d'Antonio) IZZO, commerçant, demeurant 1, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, de tous ses droits, purement mobiliers, étant de moitié, dans la Société en nom collectif qui avait été formée entre eux, suivant acte reçu par le même notaire, le douze août mil neuf cent vingt-six, sous la raison et la signature sociales *Izzo et Isidor*, avec siège social 1, rue Basse, à Monaco-Ville, et qui avait pour objet l'industrie et le commerce de l'impression mécanique sur cuirs de chaussures dans la Principauté de Monaco et à l'étranger.

Il appert que la dite Société s'est trouvée dissoute à partir du jour du dit acte (25 février 1928) et que tout l'actif social revient, en conséquence, à M. Izzo, à charge par lui d'acquitter seul tout le passif de la Société dissoute.

Monaco, le 8 mars 1928.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ
(Extrait publié en conformité des articles 49, 50, 51 et 53 du Code de Commerce.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit février mil neuf cent vingt-huit, enregistré, dont expédition a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté, M. Alexandre-Honoré MÉDECIN, propriétaire, entrepreneur de travaux publics, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur, etc., demeurant 14, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, et M. Laurent RIBAUDENGO, aussi entrepreneur de travaux publics, demeurant 27, rue du Portier, à Monte-Carlo, ont déclaré dissoudre, purement et simplement, à compter du dit jour, la Société en nom collectif, qui avait été formée entre eux, suivant acte reçu par le même notaire, le dix-huit décembre mil neuf cent dix-neuf, sous la raison sociale *Médecin et Ribaudengo*, avec siège social boulevard de l'Observatoire, quartier de la Condamine, à Monaco, et qui avait pour objet l'entreprise générale de travaux publics et tous autres travaux en tous genres, rentrant dans cette catégorie.

Par ce même acte, MM. Médecin et Ribaudengo ont nommé comme seul liquidateur de la Société dissoute, avec les pouvoirs les plus étendus, pour la réalisation de tout l'actif social purement mobilier, M. Pierre Ribaudengo, entrepreneur de travaux publics, demeurant 11, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Monaco, le 8 mars 1928.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO
AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 16 Avril 1928, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 Avril 1927 ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu.
- 5° Application des bénéfices ; fixation du dividende ;
- 6° Ratification de Conventions diverses ;
- 7° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale, aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou *ès-qualité* avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 3 mars 1928, enregistré, MM. CAZES Joseph et CAZES Eugène se retirent de la société en nom collectif *André, Grenouiller, Cazes père et fils*, ayant pour but l'exploitation d'une agence de transactions immobilières et commerciales, dénommée Agence Générale de Monaco, sise à Monaco, 14, rue Grimaldi.

MM. André et Grenouiller restent en conséquence seuls titulaires de l'agence précitée.

Signé : André,
Grenouiller,
J. Cazes,
E. Cazes.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-sept, enregistré ;

Entre la dame Noémie-Marie-Louise GOUGNE, employée, demeurant à Monaco ;

Et le sieur Louis RICHON, son mari, chauffeur, ayant demeuré à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Richon, faute de comparaitre ;

« Et pour le profit, prononce le divorce d'entre les « époux Richon-Gougne, aux torts et griefs du mari, « avec toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 5 mars 1928.

Le Greffier en chef : JEAN GRAS.

Etude de M^e André NOTARI
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel
6, boulevard Prince-Pierre, Monaco

VENTE SUR LICITATION

Le mercredi 28 mars 1928, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, par devant M. Henry, juge au dit Tribunal, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous désigné.

QUALITÉS. — PROCÉDURE

Cette licitation a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° Mme Marie MALACARNE, propriétaire, veuve de M. Ange BONI, en son vivant entrepreneur de travaux publics à Monaco, demeurant à Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes), quartier Saint-Antoine, Modern Villa ;

2° Mlle Esther BONI, célibataire majeure, propriétaire, demeurant au Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes), quartier Saint-Antoine, Modern Villa ;

3° M. Louis BONI, entrepreneur de travaux publics à Monaco, y demeurant, quartier des Carmélites, rue Plati, numéro 12 ;

4° M. Constant BONI, entrepreneur de travaux publics à Monaco, demeurant au Cap-d'Ail, Modern Villa, quartier Saint-Antoine ;

5° Mme Louise BONI, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. Edouard SAISSI, entrepreneur de serrurerie, avec lequel elle demeure à Cap-d'Ail, quartier Saint-Antoine, Modern Villa ;

6° M. Jean BONI, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, quartier des Carmélites, rue Plati, numéro 12 ;

7° M. Joseph BONI, propriétaire, demeurant à Cap-d'Ail, quartier Saint-Antoine, Modern Villa ;

8° M. Henri CASTELLI, négociant, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, agissant tant en propre que comme tuteur naturel et légal de ses deux filles mineures Madeleine et Lucie CASTELLI ;

Tous unis d'intérêt, ayant élu domicile en l'étude de M^e Notari, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, y demeurant, 6, boulevard Prince-Pierre ;

En présence de :

1° Mme Annette GAGLIANO, sans profession, veuve de M. Quirin BONI, demeurant à Monaco, quartier des Carmélites, rue Plati, numéro 12, agissant en sa qualité de tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs Louis et Constant BONI ;

2° De Mlle Angèle BONI, célibataire majeure, demeurant à Monaco, rue Plati, numéro 12 ;

3° De M. Henri CASTELLI, négociant, demeurant à Monaco, agissant tant en propre que comme tuteur naturel et légal de ses deux filles mineures Madeleine et Lucie CASTELLI, ayant M^e André Notari comme avocat-défenseur,

Et en présence :

1° De M. Joseph BRICE, demeurant à Cap-d'Ail, pris en sa qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs Louis et Constant BONI ;

2° De M. Constant BONI, entrepreneur de travaux publics à Monaco, demeurant à Cap-d'Ail, Modern Villa, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Louis et Constant BONI susnommés ;

3° De M. Edouard SAISSI, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Cap-d'Ail, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Madeleine et Lucie CASTELLI susnommées ;

4° De M. Jean CASTELLI, négociant, demeurant à Monaco, subrogé-tuteur *ad hoc* des dites mineures CASTELLI.

La licitation a été ordonnée par jugement rendu sur requête par la Chambre de Conseil du Tribunal de Première Instance de Monaco, le 22 décembre 1927, enregistré, et le 9 février 1928, également enregistré.

Le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu l'adjudication, a été dressé par M^e André Notari, avocat-défenseur soussigné, le 25 février 1928, et déposé au Greffe Général de la Cour d'Appel de Monaco.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

UNE MAISON DE RAPPORT

construction d'avant-guerre, située rue Plati, numéro 12, à la Condamine, quartier des Carmélites,

connue sous le nom de *Maison Bona*, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, à usage de magasins en bordure de la rue Plati.

MISE A PRIX

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix fixée par le jugement ordonnant la licitation, ci Fr. 175.000 »

HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e André Notari, avocat-défenseur, poursuivant la licitation, à Monaco, le 25 février 1928.

Pour extrait :

(Signé :) ANDRÉ NOTARI.

Enregistré à Monaco, le 27 février 1928, f^o 43 r^o, c^o 2. Reçu : 1 franc. (Signé :) LESCARCELLE.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

VENTE

Le samedi dix mars courant (1928), à quatorze heures, à la Galerie d'Exposition d'Art et de ventes publiques du Park-Palace à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de vins et champagnes de grands crus, tels que : Champagne Montebello 1915, Pommery et Greno 1915, Pol Roger 1915, Moët et Chandon 1917, 1914 et 1911 ; Bourgogne ; Hospices de Beaujeu 1919, Hospices de Beaune, Chablis, Meursault, Pommard ; Bordeaux, Haut-Barsac, Saint-Emilion, Saint-Estèphe, Château Margaux, Château d'Yquem, etc.

Au comptant, 5 ou 17 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

**Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie
et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de la Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 30 mars 1928, à 14 heures 30, au Siège social, Usine de Fontvieille, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1927 et quitus aux Administrateurs ;
- 4° Répartition des bénéfices et fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 6° Nomination de deux Administrateurs ;
- 7° Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'exercice 1928 ;
- 8° Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout Actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette Assemblée.

MM. les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'Assemblée Générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au Siège social, à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des Banques agréées par le Conseil d'Administration équivaudra au dépôt de titres.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme Monégasque
de la **Chocolaterie de Monaco**
Au Capital de 700.000 francs
Siège social : Plage de Fontvieille, Monaco.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de la Chocolaterie de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi 29 mars 1928, à 15 heures, au Siège social, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux comptes;
- 3° Lecture du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1927; approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice écoulé et quitus à qui de droit;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Approbation de la convention du 29 février 1928;
- 6° Election d'un Administrateur;
- 7° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société;
- 8° Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1928 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme de la Biscuiterie Delta
Au Capital de 250.000 francs
17, boulevard de l'Ouest, Monaco.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de la Biscuiterie Delta sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi 29 mars 1928, à 11 heures, au Siège social, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux comptes;
- 3° Lecture du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1927; approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice écoulé et quitus à qui de droit;
- 4° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société;
- 5° Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1928 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO

APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

==== Téléphone 3-33 ====

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : 25, *Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1866.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**

Siège social à **MARSEILLE, 75, rue Paradis.**

Succursale à **PARIS, 4, rue Auber.**

Président : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====
MONTE CARLO (Park-Palace). =====
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====
MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

ASSURANCES GÉNÉRALES DE TRIESTE ET VENISE

SUR LA VIE
(ASSICURAZIONI GENERALI)

Société Anonyme Fondée en 1831. — Etablie en France depuis 1834
Capital Social entièrement versé : L. 60.000.000

Charles FISCHETTI

AGENT GÉNÉRAL

24, boulevard de l'Observatoire - MONACO
— Téléphone (7-71). —

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : **MONACO**

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à **MONTE-CARLO**

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.

Location de compartiments de coffres-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

*Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.*

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306414, 308039, 311431, 312545, 312784, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août 1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 991.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 décembre 1927. Un livret de petit dépôt nominatif de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 208.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43201 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53014, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 décembre 1927. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monacc. — 1928.